

.CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 23 FEVRIER 2023 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de votants : 24

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 23 février à 20 h 01, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme CHARDIGNY Mireille, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROZIER Raphaël, Mme SOCQUET Anne-Laure et M. TRUCHON Pierre conseillers municipaux.

Étaient excusés : Mme BEURRIER Aline qui a donné pouvoir à Mme DONGUY Annick, M. CHAFFAUD Jérôme qui a donné pouvoir à M. PERRET Nicolas, Mme MERONI Isabelle qui a donné pouvoir à Mme BUIRET Marie-Dominique, Mme GUILLOT Myriam, M. ROBIN Florent et M. SAVART Gauthier qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc,

Étaient absents : Mme HENRION Nathalie, Mme JOURDAN Dominique et M. MERCIER Michel
Mme CHARDIGNY Mireille est nommée secrétaire de séance.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2022 DE LA MEDIATHEQUE

Les 2 agents de la Médiathèque présentent le rapport d'activité 2022 :

1/ Les prêts et heures d'ouverture :

A Bâgé-la-Ville, la Médiathèque est ouverte au public 13h30 par semaine et 7h par semaine pendant les vacances scolaires = les mercredi après-midi et samedi matin.

28499 documents ont été prêtés en 2022 contre 25008 documents en 2021.

A la bibliothèque de Dommartin, 2856 documents ont été empruntés pour 3h d'ouverture par semaine au public et 1h30 pendant les vacances scolaires contre 2147 documents en 2021.

2/ Le budget global des 2 sites :

a/ Budget municipal :

Il est de 4200 € pour les acquisitions des documents soit 1 € par habitant.

Pour les animations, en 2022, 1632 € ont été dépensés (spectacle Premières Pages pour les tout-petits, spectacle « Drôles de sorcières », atelier maquillage lors de la fête de la soupe, atelier sophrologie...) et 1782 € pour le salon du livre (remboursement frais de déplacement d'auteurs, intervention d'une illustratrice de jeunesse dans des classes, repas du midi...).

b/ Budget de la CCBS :

Il est de 20000 € en acquisition fonds documentaire et 10000 € pour les spectacles pour les 11 médiathèques/bibliothèques du réseau.

Cela représente la somme de 3970 € en acquisition livres pour Bâgé-Dommartin.

Grâce à ces 2 subventions, 659 nouveaux documents ont pu être achetés contre 716 en 2021. Cette différence est due à l'augmentation du prix des livres.

Les 2 sites possèdent 15619 documents (imprimés, DVD et CD) hors prêts BDP (11669 à Bâgé et 3950 à Dommartin) et 11 abonnements à des revues (9 à Bâgé et 2 à Dommartin).

3/ Les lecteurs :

En 2022, les lecteurs actifs étaient de 865 (776 contre 709 en 2021 à Bâgé-la-Ville et 89 contre 85 en 2021 à Dommartin) dont 214 à Bâgé-la-Ville et 28 nouveaux à Dommartin (nouveaux inscrits ou réinscriptions).

	Bâgé-la-Ville	Dommartin
0 à 14 ans	357	39
15 à 64 ans	334	34
65 ans et plus	85	16
Groupe :	24	1
TOTAL :	800 (776+24)	90 (89+1)

NB : Il y a régulièrement des réinscriptions à la médiathèque (carte supprimée par le logiciel au bout d'un an si la carte n'a pas été utilisée) et de nouvelles inscriptions.

4/ Les bénévoles et les salariées :

Ces lieux ne fonctionnent que grâce à l'investissement des salariées et des 38 bénévoles (26 à Bâgé-la-Ville et 12 à Dommartin).

En 2022, 3 bénévoles ont quitté la médiathèque mais nous en avons accueilli 4 nouveaux.

Les bénévoles réalisent les permanences, les accueils de classe, la lecture à la MARPA, mais aussi les échanges auprès de la DLP, la mise en service des ouvrages (équipement, désherbage) ainsi que les animations.

Ils ont effectué 1461 heures (1110h pour Bâgé et 351h pour Dommartin) en 2022.

Les salariées ont effectué 2517 heures (1607 h pour l'agent à temps plein et 910 h pour l'agent à mi-temps).

5/ Les animations :

Il y a eu 70 animations réalisées en 2022. Ces animations dont l'accès est gratuit ont touché environ 1500 personnes.

Les nouvelles animations proposées en 2022 telles que les bébés lecteurs et le club jeunes ont trouvé leur public.

Les projets 2023 seront axés sur des journées spéciales pour les 10 ans de la Médiathèque.

Bilan :

Les habitants de la commune et les lecteurs font de la médiathèque et de la bibliothèque leur troisième lieu de vie où la culture, le lien social et les échanges sont réellement présents.

L'accessibilité à tous, la gratuité des prêts et des animations permettent une ouverture à la culture pour la population.

Notre public apprécie le large choix de notre fonds ainsi que les animations que nous proposons.

Remerciements :

Les agents remercient M. le Maire pour sa confiance, MD BUIRET pour son engagement, L ONOFRE pour le réaménagement de leur salle de travail, tous les élus pour leur soutien financier, la DGS et leurs collègues pour leur appui.

M. le Maire les remercie pour leur travail au quotidien dans la gestion de la Médiathèque et souligne le nombre et la variété des animations proposées. Il remercie également MD BUIRET pour son investissement.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26/01/2023 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité moins 4 abstentions (Mme BUIRET Marie-Dominique, M. FERNANDES Michel, Mme GAUTHERET Marie-Pierre et Mme LAFAY Monique), le PV de la séance du 26/01/2023.

→ Voir 1 document joint

2 – MEDIATHEQUE : NOUVELLE CONVENTION DE PARTENARIAT (2023-2028)

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

MD BUIRET précise aux élus que la convention de partenariat permet de donner accès aux services de la BDP : documents (CD, DVD, livres) et prêts de matériels et formations gratuites pour les salariés et les bénévoles.

Pour ce faire, il faut fournir un règlement intérieur qu'il a fallu reformuler.

M. le Maire rappelle que tous les élus ont reçu le règlement intérieur et MD BUIRET énumère tous les changements effectués dans le texte.

Il faut également préciser les horaires et tarifs dans la délibération et remplir certaines obligations comme avoir un poste informatique connecté à Internet un local de plus de 50 m², un salarié qualifié, des objectifs à tenir en budget et informatisation du site.

MD BUIRET indique au Conseil Municipal que, compte tenu que la précédente convention de partenariat pour le fonctionnement d'une bibliothèque publique est arrivée à échéance le 31/12/2022, il est nécessaire de signer une nouvelle convention pour la période 2023-2028 qui doit être accompagnée d'une délibération portant sur :

- le règlement intérieur (voir document ci-joint) et précisant :
- les horaires d'ouverture au public (soit un total de 13h30 par semaine) et

- les tarifs d'inscription de la Médiathèque (l'inscription est gratuite pour tous).

Elle précise que le nouveau règlement sera valable pour la Médiathèque mais aussi pour la bibliothèque de Dommartin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau règlement mis en place pour la Médiathèque (site de Bâgé-la-Ville) et la bibliothèque (site de Dommartin), annexé à la présente délibération.

3 – MEDIATHEQUE : MODIFICATION DE LA CHARTE INFORMATIQUE - AVIS

MD BUIRET précise aux élus que la charte informatique est à faire signer aux usagers et aux parents pour les enfants mineurs. MD BUIRET indique au Conseil Municipal que, profitant de la signature de la nouvelle convention de partenariat (2023-2028), la charte informatique de la Médiathèque a été également revue.

Elle précise que la charte informatique existe déjà et est appliquée mais n'a jamais été passée en Conseil Municipal d'où sa présentation ce jour.

M. le Maire demande son avis au Conseil Municipal : personne n'est contre donc le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la charte informatique mise en place pour la Médiathèque (site de Bâgé-la-Ville) et la bibliothèque (site de Dommartin).

4 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

M. le Maire précise que l'idée est de créer un emploi temporaire de 20h pour apporter plus de souplesse dans l'organisation des services.

Il nous faudrait une personne qui puisse répondre présente aux différents postes et locations de salles.

R ROZIER insiste sur la prise en compte de l'aptitude physique de cette personne.

M FERNANDES demande s'il s'agira de recruter un titulaire ; M. le Maire lui répond que ce sera un contractuel pendant un maximum de 12 mois.

VU le code général de la collectivité et notamment son article L332-23 1°,

VU l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT l'accroissement d'activité sur la commune,

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à temps non complet à raison de 20 heures de travail par semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent technique polyvalent, à compter du 06 mars 2023 pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs

- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20 heures hebdomadaires

- DECIDE que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire C1 de rémunération

- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (*contrat d'une durée maximale de 12 mois sur une même période de 18 mois consécutifs*).

5 – TARIFS COMMUNAUX AU 1^{ER} MARS 2023

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 24

En préparant la tarification pour les forains avec le policier municipal pour la prochaine fête patronale, ils se sont aperçus que les prix n'étaient pas adaptés : le tarif ne peut pas être le même entre la venue d'une semaine ou une venue ponctuelle.

Il précise aussi que les tarifs sont fonction de la grosseur du stand et qu'ils ont tenu compte des tarifs pratiqués dans d'autres communes.

Il rappelle que le forfait à 15 € est justifié par le fait que la commune ne peut pas facturer en-dessous de cette somme.

R ROZIER donne lecture des propositions de tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023 (voir document joint).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité les nouveaux tarifs communaux à compter du 1^{er} mars 2023 comme proposé par Monsieur le Maire, suivant les tableaux détaillés ci-après.

6 – BUDGET ASSAINISSEMENT ; CESSIION DU TRACTOPELLE - AVIS

JJ BESSON expose aux membres du Conseil Municipal la cession possible du tractopelle -qui est répertorié dans le budget assainissement- à la commune.

Il pose le contexte : la CCBS va récupérer l'assainissement en 2026 et a mandaté KPMG pour auditer toutes les communes ; nous l'avons reçu à 4 le 02/02/2023.

Le tractopelle a été acheté sur le budget assainissement et KPMG nous a conseillé de céder le tractopelle amorti sur 5 ans à la commune.

Il y a un déficit dans le budget investissement d'assainissement.

Le déficit sera à apurer par la commune fin 2025-début 2026 et ne sera pas supporté par la CCBS.

D'ici-là, il faut donc réfléchir et décider comment combler le plus possible ce déficit d'ici 2026.

Il existe plusieurs pistes pour le réduire :

Recettes :

. tractopelle dans le budget assainissement : le revendre au budget communal à sa valeur nette comptable : +/-15 K€

Dépenses :

. enlever les dépenses de personnels (+20 K€) mais les élus souhaitent conserver cette écriture car cette dépense est bien réelle.

En Bureau Municipal, les élus ont validé l'idée de la cession du tractopelle.

P TRUCHON rappelle que le budget commune est composé de 3 budgets : commune + CCAS + assainissement. La commune est responsable de ces 3 budgets ; seul le budget de l'assainissement peut être en déficit (d'investissement).

Il précise aussi que c'est une opération logique ; la commune va récupérer le tractopelle pour son usage.

Il est donc proposé de vendre à la commune le tractopelle de marque Case 580ST acheté en 2017 au prix de 78600 € HT à sa valeur comptable actuelle de 15720 € avec effet rétroactif au 01/01/2023.

Après la vente de ce bien, il sera sorti de l'inventaire du budget de l'assainissement et répertorié dans celui de la commune, la recette sera portée au budget assainissement.

M. le Maire demande son avis au Conseil Municipal : personne n'est contre donc le Conseil Municipal décide :

- de mettre en vente le tractopelle de l'assainissement désigné ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

7 – DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait un point sur les décisions prises par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire :

1/ La ligne de trésorerie :

Il donne la parole à P TRUCHON.

Est montré à l'écran aux élus le tableau comparatif des 2 offres bancaires reçues.

Compte tenu de la conjoncture économique actuelle, il les met en garde car les coûts du crédit évoluent très vite : 2500-3000€ avant / 7800-9500 € en 2023 en cas d'utilisation.

Il y aura la TVA à financer par semestre : il y a un délai de paiement et cela peut nous amener à utiliser cette ligne de trésorerie.

Il existe 2 taux possibles : le taux variable STR (plus avantageux) ou le taux RIBOR : taux de base + commission

L'offre de la Caisse d'Epargne est la plus avantageuse pour cet emprunt de trésorerie de 300 000€

M. le Maire précise que le taux était à 1.10-1.20% en 2022.

JJ BESSON ajoute qu'il vaut mieux l'avoir surtout si plusieurs factures tombent en même temps.

P TRUCHON craint que le taux soit autour de 4% pour les emprunts liés à l'assainissement.

2/ Pré BALICHARD :

Il informe les élus qu'il a donné un avis favorable de principe pour qu'AIN HABITAT démarre les 1^{ères} études pour la faisabilité de ce projet (= études de sol).

Ce projet concerne 3 parcelles d'une surface totale de 27181 m² sous conditions suspensives : approbation du PLUI (et donc de l'OAP), résultats d'analyse de sol.

Il pense que la commercialisation se fera par 2 ou 3 tranches.

Il a demandé l'avis de France Domaine mais il n'a toujours pas reçu de réponse.

P TRUCHON rappelle que cela engendra une recette de +460 K€ pour la commune.

S'agissant des taxes de raccordement, il souligne que cela générera une recette intéressante pour le budget d'assainissement compte tenu du nombre de logements.

Tous ne sont pas d'accord sur le délai ; certains élus pensent que peu/rien ne sera vendu d'ici 2026 donc peu/aucune recette avant le transfert de compétence de l'assainissement à la CCBS.

Il informe les élus que, dans le Var, il a été décidé l'arrêt des PC pendant 4 ans à cause de la sécheresse et du manque d'eau.

AL SOCQUET s'interroge sur le bassin de rétention qui ne figure pas sur le croquis.

M. le Maire souligne qu'OPTIMUM l'avait matérialisé mais pas AIN HABITAT et qu'il s'agit d'une toute première esquisse qui doit être encore réfléchi.

3/ Cession BORNUAT :

Il précise que le lendemain il va signer pour la cession BORNUAT chez le notaire à Feillens : pour rappel, il s'agit de l'alignement le long de la voie communale à la Brondière évoqué dans un Conseil Municipal précédent.

8 – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Questions et informations diverses :

Pour chaque point abordé, un visuel est montré à l'écran.

Jeux :

R ROZIER informe le Conseil Municipal que les nouvelles cages de foot et les panneaux de basket ont été installés il y a 3 semaines. Elles sont robustes.

M. le Maire dit avoir été informé qu'il y aura des subventions pour les équipements sportifs dans le cadre des JO Paris 2024. Il demande donc à tous de réfléchir à toute nouvelle installation.

Food truck :

M. le Maire présente la demande d'installation d'un commerce ambulant de restauration rapide : « le ch'ti bressan » sur la commune de Bâgé-la-Ville.

N MOREL, qui fait des bagels et a des emplacements dans plusieurs villes limitrophes (ex : le dimanche soir sur le parking de l'Intermarché de Feillens), a demandé un emplacement sur Bâgé-la-Ville.

Il précise que cela ne fera pas concurrence au restaurant de burgers face à Colruyt qui va fermer fin 02/2023.

Les élus se sont accordés pour le recevoir en mairie.

Véhicule gratuit :

COM 2000 propose une mise à disposition gratuite d'un véhicule aux mairies (plusieurs catégories : utilitaire/minibus/commercial et énergies : fossile/électrique) ; en échange, il y a de la pub sur la voiture : artisans, commerçants et entreprises de la commune.

M. le Maire lit le courrier aux élus.

M. le Maire propose de recevoir la société car ce véhicule serait utile à plusieurs services et penche pour une motorisation électrique pour être plus vertueux.

R ROZIER dit qu'il faut se méfier de l'autonomie.

E DIOCHON précise qu'il faudrait plutôt une grosse fourgonnette pour que le Service Technique puisse y mettre son matériel. Une autre société nous a sollicité aussi et il propose aux adjoints de les recevoir.

SIEA :

M. le Maire souhaite faire un focus sur le coût de l'électricité.

Il montre au Conseil Municipal le tarif intéressant de 2023 à inscrire au budget : 19 K€ au lieu de 136 K€ ; en 2022, c'était 65K€.

Il résume le système : c'est dû aux droits pour acheter de l'électricité (= achat peu cher mais revente très chère).

Il les met en garde : en 2024, cela ne sera pas pareil.

Il rappelle que, pour le gaz, la commune est à 80 K€ au lieu de 30 K€.

Il leur précise que le contrat d'achat avec le SIEA se renouvellera en 2024 et qu'il est très intéressant d'adhérer au groupement.

JJ BESSON en profite pour informer les élus que la commune a reçu le solde des travaux : le SIEA va nous rembourser 2500 €.

M. le Maire conclut sur l'électricité en évoquant le boulodrome de Dommartin : compte tenu des prix de l'électricité, la commune va continuer à payer les factures du boulodrome et l'Association Bouliste à nous rembourser.

- Tour des Commissions :

- Commission Espaces Verts (MP GAUTHERET) :

1/ Plantations :

Les agents taillent en ce moment.

N PERRET remarque que les copeaux de bois se répartissent partout ; M. le Maire remarque qu'en effet cela fait moins net qu'avant.

MP GAUTHERET souligne que la pouzzolane et les bâches détruisaient les racines.

2/ Fleurissement à Dommartin :

La semaine précédente, a eu lieu la réunion avec le Comité de Fleurissement en présence du Maire, du Responsable du Service Technique et d'elle-même.

Elle présente le projet proposé à Dommartin : installer plusieurs panneaux d'images du village d'autrefois sur la commune ; des visuels sont montrés à l'écran par le Maire :

. 4 panneaux alu filmé de 3m x 2m (fournisseur BEQUET)

. 1 panneau de 4m x 2.70m sur un mur privé en venant de Béréziat ; une convention sera à signer avec le propriétaire (à éviter selon R ROZIER)

. 2 panneaux de 3m x 2m dans l'allée du cimetière sur un pied ancré dans le sol

soit un total de 2860 € à payer par le comité

J CONCEPT va acheter 8 bacs (de 70 à 160 cm) de 2000 € au titre du mécénat d'entreprise.

Le comité finance aussi toutes les plantes soit 3500 €.

Remplacement des jardinières sur le mur du cimetière par 10 balconnières : 900 € HT : il y a une demande d'achat par la commune pour récupérer la TVA ; c'est une idée, rien n'est sûr.

Elle demande actuellement les devis pour les espaces verts et les cimetières.

- Commission Assainissement et Environnement (JJ BESSON) :

1/ PAV :

En préambule, il remercie E FERRAND pour avoir relancé EDF.

Il informe le Conseil Municipal : il y a maintenant de la lumière sur les 3 sites de PAV.

Les caméras ont été posées mardi à Onjard ; les autres suivent.

Hier soir, la DGS a fait les demandes d'autorisation de vidéo protection et elles sont en cours d'instruction.

Tous les élus s'accordent sur le manque de civisme des gens car les PAV sont souvent sales et des dépôts sauvages ont lieu régulièrement ce qui devrait être stoppé grâce aux caméras.

Il précise que l'éclairage s'éteint à 23h30.

2/ SIVOS :

Ils ont voté le DOB dans lequel est prévue une augmentation de 1€ par habitant, soit 19€ par habitant.

- Commission Social (I MERONI remplacée ce soir par MD BUIRET) :

1/ Violences conjugales :

Elle présente le camping-car l'Hirond'elles : c'est un accueil de jour mobile pour le soutien et les conseils aux femmes à installer possiblement sur les 4 communes : Bâgé-la-Ville, Dommartin, Bâgé-le-Châtel et Saint-André de Bâgé.

Elle rappelle l'historique de la démarche : le 13/12, elle a participé à une réunion sur la lutte contre les violences faites aux femmes à Perrex. Il a été présenté le principe de ce camping-car itinérant à destination des femmes. Il y a un recrutement en cours pour une personne avec un profil social.

Le 15/02 à 10h, il y a eu une réunion en mairie présentant ce projet ; y ont assisté aussi M. le Maire et I MERONI.

En 2022, dans notre secteur de compétence de la gendarmerie de Saint-Laurent-sur Saône, il y a eu 140 interventions pour des violences intra-familiales dont 70 ont donné lieu à des procédures en cours.

2/ Repas des Anciens :

Des courriers sont envoyés aux anciens cette semaine pour le repas début avril à Bâgé-la-Ville et en mars pour le repas fin avril à Dommartin.

3/ Electricité :

I MERONI a contacté EDF pour des administrés.

- Commission Communication (MD BUIRET) :

1/ Site Internet :

Elle demande au Conseil Municipal d'aller sur le site Internet de la commune et leur demande leur avis pour les mises à jour faites et de lui signaler tout manque.

Elle les informe que 75 artisans/commerçants sont répertoriés avec les liens sur leur téléphone (= lien direct sur le smartphone sans avoir à composer le numéro).

Les exploitations agricoles ne sont pas listées ; N PERRET pense que, ne vendant rien, ce n'est pas forcément utile.
40 personnes/jour visitent le site.

2/ Totems :

Elle montre à l'écran au Conseil Municipal le projet de totems = panneaux signalétiques :

- Dommartin (panneau recto) : en face du monument aux morts
- Bâgé-la-Ville (panneau recto-verso) : l'emplacement précis n'est pas encore décidé
- Elle a vu avec le responsable du Service Technique (faisabilité technique) et le policier municipal (règlementation applicable).

Elle est toujours en attente de la réponse du Département.

Fonctionnement : les associations achètent leur plaque à 22 € HT et la (re)gravure est gratuite.

Il y a 12 emplacements par panneaux ; la rélette de Dommartin peut bouger, pas celle de Bâgé-la-Ville sur le panneau qui sera installé à Bâgé-la-Ville et vice versa pour le panneau de Dommartin.

R ROZIER demande si les anciennes bornes vont rester en place ou pas ; la réponse est positive car elles ne sont pas situées aux mêmes endroits.

3/ Budget :

En 2023, il n'y aura que du courant, pas d'investissements.

4/ Médiathèque :

Pour les 10 ans, il faut retenir la 2^{ème} semaine du mois de juin pour les animations.

Plusieurs élus lui disent avoir un retour très positif sur la vidéo de la commune et cela lui fait très plaisir.

- Commission Finances (P TRUCHON) :

1/ Une 1^{ère} réunion finances a eu lieu lundi 20/02 sur les résultats, endettements, RAR, rattachements et présentation du système M57 avec des tableaux avec et sans fonctions.

Il y a un fort questionnement sur les dotations ; quid de la reconduction de la dotation rurale ?

Comme chaque année, seulement fin mars, nous aurons les informations sur les bases de fiscalité (taxe foncière +7%) et dotations (normalement pas diminuées) ; à suivre...

Lors de la commission finances du 02/03, il y aura un travail sur le fonctionnement.

Il souligne à nouveau que l'investissement comprend le récurrent, le spécifique à 2023 et les projets.

S'agissant des emprunts, il rappelle que 200000 € sont à prévoir cette année et que le palier de baisse significative sera fin 2025 avec un montant de 150000 €.

Quant au personnel : la DGS a fait une étude ; pour cette année, il n'y aura normalement que l'augmentation de l'indice sur l'année et les augmentations liées à la carrière des agents.

Lors de la commission finances du 09/03, seront abordés les investissements.

2/ Assainissement :

Les emprunts ont été demandés car les réseaux sont à renouveler et nous les commencerons/ferons avant le transfert de compétences à la CCBS.

3/ 2 projets :

Cette année, devront être intégrés les programmes de réhabilitation et de rénovation du bâtiment pôle de vie communale de Dommartin et de la garderie de Bâgé-la-Ville.

- Commission Bâtiments (R ROZIER) :

1/ Réhabilitation du bâtiment de Dommartin :

Il s'appelle Pôle de vie communal(e).

Suite à la dernière réunion avec l'Agence de l'Ingénierie, ils vont faire le point sur ce qu'il ne faut pas rater dans chaque salle.

La prochaine réunion aura lieu le 15/03 et l'appel d'offres devrait partir fin 03/2023.

M. le Maire souligne que l'agence est plutôt efficace.

L'étude d'amiante a conclu : pas d'amiante

Le permis de construire sera déposé au mieux fin d'année.

Ils n'ont pas encore reçu l'étude de structures et il existe une certaine inquiétude de tous à ce sujet.

Le projet sera autour de 2M€.

M. le Maire espère que tous les dispositifs de soutien à l'investissement prévus par l'Etat pourront être actionnés (par exemple le fond vert...) ; la commune doit aussi rencontrer la CAF.

R ROZIER évoque la gestion quotidienne difficile et chronophage à Dommartin : problèmes de cloche et de chauffage.

P PAIN conclut que, pour l'instant, il faut prier dans le noir, dans le froid et sans échelle.
2/ Pour sa commission, il veut tout mettre au budget en augmentant les devis car ils évoluent.

- Commission Scolaire (A DONGUY) :

La commission scolaire a eu lieu le 15/02 à 19h : le budget a été évoqué.
Elle remercie les 3 élus (Mmes BUIRET, CHARDIGNY et NAVAS) qui vont remplacer nos agents en formation PSC1 les 28/02 et 14/03/2023.

- Commission Jumelage (AL SOCQUET) :

Il y a eu une réunion pour préparer la visite du Carnaval mais pas de debriefing depuis.
L'idée est de privilégier les échanges entre les 2 pays notamment en mettant en avant les attraits de la région de Bad Waldsee.
Ils veulent aussi relancer les échanges scolaires.

- Commission CMJ (M FERNANDES et L MACIET) :

Ils se réunissent ce samedi.
Ils vont notamment évoquer le verger participatif (arbres fruitiers) sur le terrain au-dessus du boulodrome
Les élus sont ravis par cette idée.

- Commission Voirie (E DIOCHON) :

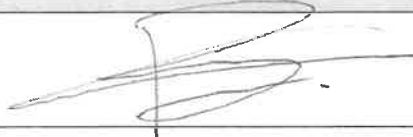
Il réunira la commission voirie le 27/02 à 20h pour faire le point sur nos routes. Une réunion avec le cabinet Berthet est prévue en mars concernant la traversée de Dommartin.

2 AG sont évoquées :

- Office du Tourisme le 07/03 à 20h30
- Comité des Fêtes le 04.03.2023 à 16h

Suite à la demande de L MACIET, il est confirmé au Conseil Municipal que le nouveau nom du boulodrome « Charles Boyer », ainsi que la réfection de sa façade ont été validés en Conseil Communautaire de la CCBS.

La séance est levée à 22h20.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
CHARDIGNY Mireille	